



Contributions relatives au thème 1

15 contributions dans l'ordre du texte.

SN : 0

tendances : UA (2) Ecole Emancipée (9), Emancipation (1), URIS (0), Front Unique (3)

SD : 0

Partie I.2 Contribution École Émancipée « Pour des usages numériques émancipateurs »

Quotidiennement, s'échangent et se diffusent, via des outils numériques, des quantités considérables d'informations, de données et métadonnées. Pourtant, non protégées, celles-ci permettent de tracer, de cartographier, d'anticiper voire d'influencer l'ensemble de ces échanges... Via des algorithmes privés et secrets, ces flux alimentent des systèmes comportementaux prédictifs consuméristes, liberticides, manipulateurs, voire haineux. La réglementation (1) ne protège que très partiellement les utilisateur·rices et nombre de lois (2) permettent aujourd'hui aux États de venir concurrencer, notamment, les GAFAM, sur ce terrain.

Régulièrement, des révélations font état de fuites de données privées au détriment de millions de personnes, quand ce ne sont pas des failles de sécurité majeures, des plateformes-espionnes, des infrastructures hyperpolluantes ou des sites aux conditions de travail inhumaines qui sont dévoilées.

En une vingtaine d'années, le capitalisme de surveillance s'est imposé à tous·es, partout et son emprise grandit chaque jour. Il prolifère au détriment des droits et libertés, de l'environnement et de toute alternative démocratique.

Militer pour une société de justice sociale, fiscale et environnementale implique des choix politiques, éthiques et techniques faisant vivre ces valeurs. Les usages numériques ne peuvent échapper plus longtemps à cette impérieuse nécessité. Car, avoir recours aux outils et plateformes privé·es (GAFAM en tête) contribue inéluctablement à les renforcer, les enrichir, les renseigner et ce faisant, à affaiblir nos droits, nos libertés et nos luttes.

S'informer et se former, partager et coopérer quant à ces enjeux, mais aussi se protéger et protéger ses données est chaque jour plus important. Seuls des outils et logiciels libres garantissent des usages libres, égalitaires et solidaires.

Aussi, à tous les niveaux (3), la FSU mettra en œuvre :

- de la formation accessible à tous·tes pour favoriser l'usage de logiciels libres,
- un principe : n'utiliser un logiciel privateur ou une plateforme numérique privée que lorsqu'il n'existe aucune alternative libre conforme aux valeurs de la FSU,
- des alliances avec les collectifs et associations qui construisent et luttent pour un numérique libre, égalitaire, solidaire et émancipateur.

(1) RGPD

(2) Loi de Sécurité Globale, loi antiterroriste entre autres...

(3) au sein des sections comme au sein des « sièges » des syndicats nationaux

Julien Cristofoli, École Émancipée 72

Partie I.2 Contribution École Émancipée « Cinq ans d'attaques réactionnaires contre l'école publique et les personnels ».

Jean-Michel Blanquer a imposé sa politique éducative, tant au niveau des réformes structurelles et du contenu, qu'au niveau de la gouvernance du système et des personnels.

« Priorité » à l'éducation ? Les effectifs ont augmenté dans le second degré, mais J.M. Blanquer a supprimé des postes. La réforme du lycée a permis de substantielles économies. Dans le premier degré, les réformes se font au prix de la suppression des « Plus de maîtres » et de fermetures de classes. Les PIAL dégradent l'inclusion, provoquent la souffrance professionnelle notamment des AESH. L'enseignement général de la voie professionnelle a été réduit. La réforme du BAC et *parcours sup* se poursuivent. Le sous investissement perdure à l'Université...

La gestion de la crise sanitaire ? JM Blanquer a claironné « on est prêts » pour la « continuité pédagogique », mais n'a rien anticipé et n'a concédé aucun moyen pour rattraper les retards. Il poursuit sa gestion « à vue » au mépris des personnels, des élèves et de leurs familles.

Sa volonté de contrôle des personnels, de restriction de leur pouvoir d'agir, a été constante.

La formation des enseignants : Une réforme, qui consacre la primauté du terrain et la précarité comme seules voies d'entrée dans le métier.

Le service public d'éducation « nationale » ? Il est attaqué via les expérimentations (CLA, expérimentation Marseillaise) qui menacent l'existence de l'éducation prioritaire.

Des réformes contestées ? Blanquer répond par l'intimidation et la répression (ex : les 4 de Melle), et par des hiérarchies supplémentaires (loi Rilhac). Il insulte, menace, discrédite toutes les professions de l'éducation en surfant sur les idées d'extrême-droite (dénonciation de l'islamo-gauchisme, du « wokisme », ou à travers de sa campagne « laïcité »). Il est complice des propos indignes du Figaro...

Ce ministre n'a jamais combattu les inégalités scolaires : pire, il les a accrues par ses politiques.

Il nous faut combattre ces politiques et celui qui les porte et pour cela mettre au grand jour son désastreux bilan.

A la veille de nouvelles attaques (DHG, cartes scolaires, réforme de l'éducation prioritaire,...), il faut mettre en perspective une mobilisation d'ampleur : dénoncer la casse par la grève, dire notre opposition et notre colère, peser sur les choix à venir. Pour ne pas laisser place au découragement, mobilisons nous sur nos valeurs et nos exigences, soyons à l'offensive !

Véronique Ponvert, Jean-Philippe Gadier, École Émancipée

Partie I Contribution Front Unique « Les directions de la FSU et du SNUipp ont refusé de combattre la loi Rilhac »

Après un long parcours législatif, la proposition de loi sur la direction d'école pourrait être adoptée dès le 13 décembre permettant sa promulgation. Son principal objectif : opérer un changement radical dans le fonctionnement des écoles primaires en dotant leur directrice d'une « autorité » dite « fonctionnelle ». Si ce caractère « fonctionnel » est encore mal défini, ce qui compte, c'est l'instauration de cette « autorité » qui sera précisée par décrets.

Ce serait un bouleversement historique, avec désormais, des directeurs supérieurs hiérarchiques de leurs collègues.

Et ainsi, un objectif de longue date des gouvernements successifs pourrait se réaliser. Mais surtout, contrairement aux offensives précédentes, celle-ci n'aurait provoqué aucune mobilisation à la mesure de l'attaque.

Qui porterait la responsabilité de cette défaite sans combat ?

C'est bien sûr ceux chargés de susciter la mobilisation : les responsables du SNUipp, principal syndicat des instits et les dirigeants de notre fédération. A aucun moment, n'a été envisagée une réelle mobilisation à la hauteur des enjeux. La direction du SNUipp s'est contentée, pour l'essentiel, de s'adresser aux parlementaires pour leur demander de ne pas voter la loi « en l'état », bref d'améliorer une loi de guerre contre les enseignants. Aucune campagne de mobilisation pour le retrait de la loi Rilhac (le mot « retrait » étant banni), aucune perspective de manifestation nationale pour empêcher le vote de la loi comme le courant Front unique l'avait proposé en mars au CN de la FSU. Et, in extremis, et comme si la division parmi les équipes enseignantes était déjà anticipée, une pétition réservée aux seuls directeurs, et destinée, à propos de la loi, à « peser sur les discussions à venir sur sa déclinaison concrète par le ministère ».

A Marseille, contre l'expérimentation de Macron, plus de 80 équipes d'écoles ont annoncé boycotter ce dispositif. Les instits de Marseille ont ainsi prouvé qu'ils étaient disposés à se mobiliser.

Alors, face aux violentes déclarations de guerre du gouvernement contre les enseignants des écoles (loi Rilhac et expérimentation-Macron à Marseille), les responsables du SNUipp et de la FSU doivent enfin :

- rompre avec le gouvernement,
- quitter les groupes de travail sur la direction

- et engager la mobilisation de toute la profession pour le retrait (l'abrogation) de la loi Rilhac et de l'expérimentation de Marseille.

Yannick Blégent, SNUipp 63 Front Unique

Partie II (culture commune) Paragraphes 27 à 33 Contribution École Émancipée « Revisiter la culture commune à l'aune des crises sanitaires, climatiques et sociales

Le 16 mars 2020, l'école est sortie de ses gonds. Du fait de la crise du COVID, le service public d'éducation a vécu 19 mois d'ébranlement sans précédent, exacerbé par près de 20 ans de coups de boutoir de politiques libérales qui ont dramatiquement affaibli ses capacités de réponse. Et s'il nous faut évidemment traiter des conséquences pédagogiques particulièrement inégalitaires de la crise sanitaire, cet événement appelle aussi à ce que nous remettons sur le métier notre projet de « culture commune ».

La crise sanitaire a en effet mis en évidence des traits fondamentaux de nos sociétés : un régime général des inégalités dont profite une minorité, un clivage nord-sud, y compris dans le rapport aux soins, insoutenable, une intrication de la question climatique et des fondements même de l'organisation capitaliste de nos sociétés, des décisions politiques, comme l'absence de levée des brevets, prises contre les peuples, le dévoilement de ce qu'est la science « en train de se faire », avec ses hésitations, ses débats, dont l'absence de compréhension nourrit à la fois les discours complotistes et l'autoritarisme du pouvoir.

Face à l'urgence et l'énormité de ces enjeux, il y a nécessité à ce que les savoirs nécessaires pour les appréhender et être agissant sur eux soient aux mains de toutes et tous, ce qui implique d'abord d'identifier les moyens pour qu'ils soient aux mains des opprimé-es. Comme le défendent Christian Laval et Francis Vergne dans « Éducation démocratique », les savoirs mis en jeu à l'école sont objets d'un rapport de force. L'imposition du modèle utilitariste et inégalitaire d'un socle commun de compétences, la défense d'une culture au service d'un nationalisme identitaire, ou d'un curriculum pléthorique, accessible uniquement à ceux qui ont socialement les outils pour réussir à l'école, en sont des aspects. Face à cela il nous appartient d'identifier les savoirs nécessaires pour non seulement penser, mais aussi agir sur les inégalités du monde et le désastre écologique qui vient. Il nous faut travailler les contours de cette nouvelle culture commune, dénationalisée, imbriquant sciences sociales et sciences de la nature, où les savoirs techniques seraient revalorisés et où serait mis fin à la hiérarchie des savoirs. Et ce afin d'outiller les peuples pour une transformation du monde émancipatrice, égalitaire et écologique.

Blandine Turki et Adrien Martinez (École Émancipée)

Partie II.1.4 Contribution École Émancipée « Contre les certifications. Porter une évaluation alternative »

1. Contexte

Depuis des années, différentes formes d'évaluation utilisées au quotidien et des diplômes sont menacés par la multiplication des certifications, parfois liées à des organismes extérieurs à l'ÉN (cf. consortium ALTE : Cambridge, Cervantes, etc.), détenteurs de la technologie, « accréditateurs » et délivreurs des tests.

Dans le cadre de l'économie (libérale) de la connaissance (OCDE, Conseil de l'Europe, U.E) et des classements qui en découlent (PISA, Shanghai...), on abandonne programmes et connaissances pour mettre en avant des compétences à évaluer et valider au regard de référentiels divers et variés, rarement concertés avec les professionnels et les chercheur-es.

S'inscrivant dans la logique du « *teaching to the test* », Blanquer encourage la certification généralisée des compétences censée garantir l'employabilité et la mobilité des actifs/ives, notamment en langues qui, depuis le CECRL, sont pensées comme un outil de cette politique.

2. Enjeux

Au-delà de la marchandisation de l'école, l'attaque de la professionnalité des personnels et la menace sur les diplômes qu'elles représentent, les certifications sont un outil puissant de transformation du système éducatif que la FSU doit combattre avec plus de fermeté, en renforçant ses mandats : Ev@lang (test d'anglais en 3°), certifications numériques (PIX), attestations de langues au bac (« certifications *low-cost*»), certifications en BTS, dans la voie pro, menaces sur le CLES dans le sup...

Les certifications servent à mettre en place un curriculum où le/la « citoyen-ne actif-ive » est soumis-e à une logique individuelle, d'adaptation à l'emploi et à un modèle économique néo-libéral, remplissant progressivement un « portfolio » ou « passeport » éducatif.

3. Changer de paradigme

Derrière l'évaluation se cache une question de politique éducative et de cohérence des formations.

Il faut contester la pseudo objectivité de l'évaluation et la focalisation sur l'évaluation certificative qui poussent à la mise en place des certifications.

Il faut décortiquer les méthodes issues du monde de l'entreprise, la dévaluation des enseignant-es en tant qu'acteurs/trices social-e (perte des valeurs, normes et codes symboliques), le poids accordé aux évaluations positivistes biaisées dont l'objectif est de classer les pays, les personnels et les élèves.

L'évaluation ne doit plus être un outil de régulation de la qualité et des normes utilisées dans l'ÉN.

Mesurer n'est pas évaluer.

Marc Rollin, élu École Émancipée, SNES-FSU

Partie III-1-2 Contribution Front Unique « Sans appel national au boycott des projets locaux d'évaluation (PLE), les enseignants sont restés isolés dans leur établissement »

Avec le PLE, Blanquer parachève la liquidation du baccalauréat, dans le cadre d'une autonomie toujours plus grande des établissements. Les enseignants doivent en effet élaborer eux-mêmes, lycée par lycée, les nouvelles modalités d'évaluation dans le cadre du contrôle continu. Celles-ci seront donc propres à chaque lycée. Tout le monde comprend que le caractère national du diplôme n'existe plus, transformé en « diplôme maison ». Le PLE a aussi pour effet de liquider la liberté pédagogique des enseignants, en les soumettant étroitement au ministère et aux autorités locales.

Dans de nombreux établissements, les enseignants ont manifesté leur volonté de voir le projet rejeté. Dans certains, ils sont allés jusqu'à boycotter les demi-journées de concertation pour l'élaboration du PLE (au lycée Blaise Pascal de Clermont-Fd notamment).

Mais sans appel national au boycott permettant de mener un combat uni, ces boycotts sont restés cantonnés à certains établissements. Refusant d'appeler à ce boycott, la direction nationale du SNES y a opposé un « Guide syndical pratique sur le projet d'évaluation locale ».

On peut y lire justement que le PLE est « un outil de plus pour la casse engagée de l'Éducation nationale », « ... de contractualisation », « ...de casse du diplôme national », etc... Pourtant, le guide propose ses propres « préconisations à faire valoir dans les réunions des lycées ». En d'autres termes, obtenir un bon PLE, et non le retrait de celui-ci, de manière parfaitement contradictoire avec l'affirmation dans les publications du SNES d'une volonté de « retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes » (L'US n° 811 p.4) !

Aujourd'hui, alors que les collègues subissent quotidiennement les effets de la réforme Blanquer, et pas seulement concernant le contrôle continu, la direction nationale du SNES poursuit sa participation au « Comité de suivi de la Réforme ».

- Comment écrire d'un côté, retour au bac national, et pratiquement, de l'autre, demander aux collègues d'écrire eux-mêmes de bonnes modalités de contrôle continu dans chaque établissement ?
- Comment prétendre combattre la réforme, se prononcer pour son abrogation, et continuer de participer à une instance qui n'a d'autre but que suivre son application ?

Une exigence s'impose : rompre avec le gouvernement, c'est-à-dire quitter immédiatement le Comité de suivi de la Réforme !

Olivier Rougerie, Front Unique SNES 63

Partie III-2-9 Contribution École Émancipée « Parler collectivement, écrire inclusivement »

Les mots comptent. Chaque mot employé prend sens dans le contexte dans lequel il est prononcé ou écrit, dans les pratiques militantes, sociales, professionnelles et personnelles.

L'emploi du soi-disant « masculin neutre » et le refus d'une démasculinisation du langage, dénote un refus de prise en compte du rôle primordial du langage dans la pensée et de la possibilité de chacun-e de ne pas construire ou de déconstruire. Ainsi, l'idée qu'il faudrait ajouter un « e » aux adjectifs masculins pour construire le féminin ou l'accord de genre au masculin fixe des représentations symboliques : le masculin est la base, le masculin l'emporte. Nous devons

être exigeant-es sur ce que transmet le langage : une langue inclusive rend visible les deux sexes et participe d'un projet éducatif permettant à chacun-e d'exister à l'égal-e des autres en déconstruisant les principes de domination a priori incontestables.

Depuis le BO de Mars 2000 qui consacre la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres dans l'EN, l'évolution est lente. La démarche est pourtant simple : la féminisation ou la non-masculinisation systématique du langage relève de règles qui peuvent s'apprendre et s'appliquer au quotidien. Oui, comme tout langage, le langage inclusif s'apprend. Penser que les élèves ne le peuvent pas, c'est nier leur capacité d'apprentissage et le poids du langage dans leur éducation. Que l'on parle de point médian, de doublons, de mots épiciens, d'accords en nombre ou de proximité, il s'agit de parler de la nécessité de transmettre par le langage une vision mixte de la société : des rôles, des fonctions, des métiers et du pouvoir.

Quand le Petit Robert, entérinant un nouvel usage, intègre les termes « iel, ielles, ielle, iels », le Ministre communique sur le fait que « L'écriture inclusive n'est pas l'avenir de la langue française ». Quand le camp réactionnaire fait front contre une évolution enclenchée par la société c'est le moment d'agir. Nous, syndicalistes, tant dans nos organisations que dans la communication externe, devons continuer à nous emparer de l'outil de transformation que représente le langage inclusif. Parce que c'est par l'école que les élèves ont accès aux savoirs émancipateurs, la FSU doit aussi être force de proposition pour former le plus largement possible les personnels de l'EN à l'importance de l'utilisation et de l'enseignement du langage égalitaire.

Sophie Abraham (SNUipp-FSU – École Émancipée), Mathilde Blanchard (SNUipp-FSU – École Émancipée), Annabel Cattoni (SNUipp-FSU- École Émancipée), Amandine Cormier (SNES-FSU- École Émancipée), Ingrid Darroman (SNES-FSU- École Émancipée), Mina El Azzouzi (SNES-FSU - École Émancipée), Elisabeth Hervouet (SNES-FSU – École Émancipée), Céline Sierra (SNUipp-FSU – École Émancipée), Valérie Soumaille (SNEP-FSU – École Émancipée)

Partie III-3-7 Contribution École Émancipée « Lycée : contre les inégalités, ayons de l'imagination ! »

Le lycée Blanquer, articulé avec *Parcoursup*, a encore accru les inégalités scolaires et le tri social. Nous sommes tout.es d'accord pour en finir avec l'organisation qu'il propose.

Pour autant, le retour à un lycée organisé en filières et séries hiérarchisées et inégalitaires par ce fait, ne serait pas satisfaisant par rapport à notre objectif de démocratisation du lycée.

Les projets alternatifs, de lycée unique polytechnique, ou lycée commun, à supposer qu'un gouvernement en ait la volonté politique, ne sont cependant pas applicables immédiatement pour des élèves arrivant après un parcours scolaire au cours duquel les inégalités se sont creusées. Les difficultés de nombre d'entre elles et eux n'ayant pas été prises en charge dès le plus jeune âge, elles et ils ont perdu le goût des apprentissages scolaires.

Mais nous ne pouvons pas attendre que la scolarité antérieure des élèves réponde à toutes nos revendications pour envisager une autre organisation du lycée.

Il nous faut réfléchir à une phase de transition pour avancer vers la construction d'un lycée qui corresponde pleinement aux mandats de la FSU : l'éducabilité de tout.es jusqu' à 18 ans ; la lutte contre l'orientation subie et précoce et la lutte contre la reproduction sociale.

Explorons des pistes d'organisations différentes.

La classe de 2de accueillerait l'ensemble des élèves, avec un tronc commun consistant qui rassemble tous les champs disciplinaires, des programmes et contenus transformés, et des options générales, technologiques et professionnelles à choisir chaque trimestre.

En classe de 1ere, toujours avec un tronc commun large, on permettrait aux élèves d'explorer davantage certains des enseignements découverts en 2de en veillant à ce que chaque élève suive des enseignements des trois anciennes voies. La classe de Terminale garderait le même tronc commun mais offrirait une spécialisation plus forte, notamment en fonction des projets des élèves pour leurs études post-bac. Le bac serait à nouveau un examen de fin d'études secondaires, délivrant un diplôme national, seul prérequis pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Ensemble, nous pouvons réfléchir de manière plus précise et concrète à un projet de lycée alternatif au lycée libéral. C'est le sens de cette contribution au débat.

Agnès Akielewicz, Rozenn Cros, Guilaine De San Matéo et Julie Schmitt, École Émancipée BN et CAN du SNES.

Partie III.3.2 Contribution Unité & Action « Pour la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans »

Le système éducatif français s'est construit progressivement sur l'idée qu'il fallait augmenter le temps de scolarisation des jeunes. Cette conviction de quelques un·es, s'est propagée à force de luttes pour s'imposer au cours du temps dans l'opinion publique. Fixée à 12 ans en 1882 (Jules Ferry), il aura fallu attendre 1959 (réforme Berthoin) pour qu'enfin la scolarité obligatoire soit étendue à 16 ans.

Depuis une quinzaine d'années, U&A dénonce régulièrement les attaques de différents gouvernements en vue d'un éventuel retour en arrière. En 2005, nous avons combattu l'apprentissage junior à 14 ans, puis en 2009 le DIMA « dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance » qui n'était rien d'autre qu'un retour de l'apprentissage junior à 15 ans.

En imposant l'obligation de formation pour les 16-18 ans dans sa loi « pour l'École de la confiance », J.M. Blanquer n'a fait qu'entériner le modèle existant alors qu'aujourd'hui, plus que jamais, les jeunes ont besoin de plus d'École pour accéder aux savoirs, nécessaires à la compréhension d'un monde de plus en plus complexe.

En 2018, le taux de scolarisation des jeunes de 17 ans était de 94,1 % et celui des 18 ans de 79,3 %. La marche ne paraît donc pas insurmontable pour que 100 % des élèves soient scolarisé·es jusqu'à leur majorité. Mais cet objectif relève d'une volonté politique ambitieuse et d'un investissement conséquent de la part des pouvoirs publics, afin de faire réussir les jeunes les plus éloigné·es des attendus de l'École.

Rendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans nécessite un nouveau cadre et des moyens pour lutter contre les sorties précoces des jeunes du système éducatif.

Ce nouveau cadre serait l'occasion de repenser l'articulation collège-lycée, l'orientation autour des 3 voies du lycée, afin de porter l'ambition pour tous les jeunes d'obtenir un premier niveau de qualification par un diplôme. Il permettrait de redonner du temps pour acquérir une culture commune émancipatrice et de lutter plus efficacement contre les sorties sans qualification, d'en finir avec le travail des mineurs et donc avec l'apprentissage chez les moins de 18 ans.

La FSU doit donc se doter d'un projet éducatif ambitieux afin de généraliser l'entrée des jeunes aux lycées.

Pour U&A, le mandat de scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans est central dans le projet éducatif de la FSU.

Nous devons le porter haut et fort pour qu'il soit maintenant mis en œuvre rapidement.

Unité & Action

Jérôme Dammerey

Partie III Zoom éducation prioritaire Contribution École Émancipée « Mise au pas des personnels par la contractualisation »

Mise au pas des enseignant·es et prolétarisation de leur métier sont les objectifs de Blanquer : destruction de la formation initiale, guides imposés, formation continue réduite aux « fondamentaux », évaluations standardisées... Il poursuit son projet néo managérial et instaure par de multiples dispositifs la contractualisation des moyens.

Par la mise en place des CLA, de l'expérimentation à Marseille, ou les évaluations d'écoles et d'établissements, le gouvernement et sa majorité poursuivent le démantèlement de l'École. L'attribution des moyens dans ces dispositifs ne se fait plus par des critères nationaux mais s'effectue dans l'opacité. Cette contractualisation entraîne un changement de paradigme faisant passer d'une obligation de moyens pour tou·tes à une obligation de résultats. Elle subordonne les équipes et les moyens attribués à l'appréciation et aux exigences arbitraires d'une hiérarchie sans contrôle.

Bien souvent, les moyens alloués pour ces dispositifs ne sont que peau de chagrin et ils ne correspondent pas aux projets proposés par les enseignant·es. Blanquer met ainsi en concurrence les écoles et les établissements et essaie d'imposer « ses bonnes pratiques » que les enseignant·es réussissent pour l'instant à repousser. Le pilotage par les résultats qui en découle participe de la réduction de la liberté pédagogique, dégrade les conditions de travail et d'apprentissage.

La contractualisation est également une offensive contre l'Éducation prioritaire. Elle permet de rompre avec les critères socio-économiques transparents d'attribution de moyens supplémentaires à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Ainsi cela augmente encore un peu plus les inégalités. Car là où on sélectionne, on laisse sur le côté. On retrouve tous les ingrédients du new management public. Couplée à la rémunération au mérite, elle entraîne de l'insécurité chez les personnels qui les réduit peu à peu à devenir des exécutant·es qui subissent des pressions hiérarchiques et non plus à être des conceptrice·teurs travaillant dans des collectifs propices à l'élaboration pédagogique.

La FSU doit rendre lisible et visible ce décryptage (publications, RIS et stages), avec l'objectif que les personnels prennent conscience de ce qui s'organise à leurs dépens et à ceux des élèves. Cela participera à dynamiser les participations aux mobilisations pour créer le rapport de force nécessaire au combat contre cette politique dévastatrice pour le service public d'éducation.

Pierre Caminade (FSU-SNUipp / École Émancipée), Sébastien Fournier (FSU-SNUipp / École Émancipée), Céline Sierra (FSU-SNUipp / École Émancipée)

Partie III Zoom éducation prioritaire Contribution École Émancipée « CLA et EP »

Les contrats locaux d'accompagnement sont un jalon de plus vers la destruction de l'éducation prioritaire. Si la date de la disparition du label REP reste pour l'instant en suspens, l'expérimentation des CLA laisse cependant entrevoir tous les risques à venir.

Dans les trois académies « tests », les modalités de fonctionnement n'ont que peu de choses en commun, mais partout les CLA permettent un entrisme toujours plus pressant d'associations qui ne sont que les chevaux de Troie des entreprises privées lorgnant sur le « marché de l'éducation » ou des outils du new public management qui conditionnent l'attribution de quelques oboles à des « objectifs ». Le risque est grand de voir ce dispositif de contractualisation s'étendre à l'ensemble des établissements, devenir une véritable machine à détruire le statut des fonctionnaires sur l'autel de « l'expérimentation » et la « péréquation » des moyens aux réalités de terrain...

Les CLA sont l'un des marqueurs d'une tendance lourde de contractualisation des établissements (Cités éducatives, Territoires Éducatifs Ruraux...). Comme leurs homologues, ils se nourrissent des carences du système actuel, avec des établissements laissés au bord de la labellisation. La tentation peut être grande pour les équipes, souvent en souffrance, de ces établissements de s'engouffrer dans la brèche, perçue comme la seule possibilité d'obtenir des subsides. Cependant, il ne faut pas voir ici un moyen de donner plus à ce qui ont moins : les CLA ne sont que des ersatz des actuels REP, où les moyens ne sont octroyés que dans le cadre d'un contrat triennal décidé au niveau académique. On s'éloigne donc d'une gestion nationale de l'éducation prioritaire avec des labellisations transparentes définies sur des critères nationaux.

Un cap de plus a été franchi en ouvrant le label CLA aux établissements privés. Si la doléance des établissements privés sous contrat catholiques de recevoir de l'argent au titre de l'éducation prioritaire n'est pas nouvelle, cette demande s'est faite encore plus pressante du fait de la crise sanitaire où ils ont vu leurs effectifs diminuer. Blanquer, fidèle partisan, a saisi la balle au bond pour les inclure dans des CLA. Faut-il de nouveau rappeler que la première cause de ségrégation scolaire sont les établissements privés ? C'est insupportable !

Les CLA doivent donc être combattus aussi bien sur le fond (destruction de l'éducation prioritaire) que sur la forme (contractualisation des établissements) et dénoncés pour ce qu'ils sont : un chantage odieux aux moyens contre le statut.

Bénédicte Viguer et Jordi Le Cointe, École Émancipée

Partie III Contribution Front Unique « Comment enrayer la marche à la destruction de l'ESR ? »

Les conditions d'étude et de travail à l'université se dégradent à grande vitesse. Les universités accumulent les plans d'austérité et profitent du distanciel pour gérer la pénurie.

Le budget 2022 vient d'être adopté, il entérine un sous financement chronique, destructeur de l'ESR. Ainsi il ne couvre pas l'augmentation de salaire liée à la progression de carrière (le GVT), mais prévoit de financer la montée en puissance des primes. Il n'y aura pas de création de titulaires mais des milliers de contrats précaires. L'ANR, qui orchestre le financement par appels à projet, se paie la part du lion. A aucun moment nos syndicats n'ont combattu ce budget, qui est tel que la LPR l'a programmé. Cette loi a été massivement rejetée car son objectif est d'en finir avec notre statut de fonctionnaire, ses emplois pérennes, les grilles indiciaires, les dotations récurrentes à la recherche et aux formations, d'en finir avec les diplômes nationaux et toute référence au financement des universités sur la base du nombre d'étudiants.

Ses décrets d'application se multiplient et ne laissent aucune illusion, le gouvernement veut aller très vite au bout de ses plans :

- Création du contrat doctoral de droit privé, du contrat de projet qui pourra être rompu à tout moment, des chaires de professeur junior ;
- Instauration du salaire au mérite avec le RIPEC ;
- Vérification par l'HCERES du respect des critères de la LPR dans toutes les évaluations des labos, des personnels, des formations pour en faire dépendre les allocations de moyens ;
- Création d'un comité pour « intégrité scientifique » sous la coupe de l'HCERES, nouvelle menace contre les libertés académiques ; ...

Les textes défilent à un train d'enfer dans les instances de dialogue social : CNESER, Comités Techniques, bilatérales, CA ..., et ce, dans le plus grand silence des directions syndicales. Celles-ci s'offusquent parfois d'un détail, mais peu importe au gouvernement : que ces instances approuvent, amendent ou refusent, ce qui compte, c'est que les représentants syndicaux jouent le jeu, fassent comme s'il s'agissait de discuter des revendications.

Comment combattre dans ces conditions ?

Les directions syndicales doivent rompre ce silence complice, quitter les instances qui valident les projets de décrets, et en exiger le retrait. Ainsi s'ouvrirait une perspective de mobilisation dans l'ESR contre ces plans destructeurs.

Marie-Claire Saint-Lager (SNCS) Front Unique

Partie IV.3 Zoom La Formation des enseignante-es... Contribution École Émancipée « Réforme Blanquer de la formation des enseignant-es : le baiser du serpent »

Cette réforme consiste à avancer l'essentiel de la formation professionnelle avant le concours, lui-même repoussé en fin de master, dont les maquettes font désormais la part belle à des contenus plus professionnalisants, modalisés par les nouveaux concours qui se disent eux-mêmes plus professionnels, et par plus d'expérience du terrain (sous forme de stages voire d'alternance, mais sous statut de contractuel·le).

L'un des problèmes de cette « professionnalisation » est qu'elle décourage celles et ceux qui souhaiteraient s'engager dans nos métiers (ce dont témoigne l'échec des « contractuel·les alternant·es », qui normalise l'entrée dans le métier par la précarité), et accroît le risque d'échouer au master ou au concours. Un autre problème est qu'elle est pensée en opposition aux savoirs universitaires, minorés dans les nouvelles maquettes et portion congrue dans les Parcours de licence Préparatoires au Professorat des Écoles dispensés en lycées. Leur appropriation est entravée par la priorité donnée à la pratique de la classe par les étudiant·es. Un dernier problème est la place de l'employeur dans cette « professionnalisation » : par la transformation d'épreuves de concours en entretiens d'embauche, en désignant les directions des INSPE (et en réduisant la part des personnels et des usager·ères dans les conseils d'instituts), en prenant un poids grandissant dans la titularisation, l'employeur est désormais celui qui prescrit, diffuse et vérifie l'application de pratiques normées qu'il n'y aurait plus qu'à appliquer.

En somme, cette réforme censée être plus professionnalisante, aboutit en fait à déprofessionnaliser les enseignant-es.

Si Blanquer avait voulu mieux former plus d'enseignant-es pour mieux faire réussir les élèves, sa réforme aurait été tout autre : il ne se serait pas accommodé de l'idée que la formation passerait principalement par l'expérience du terrain suivie d'un contrôle de conformité, mais aurait regardé le recrutement comme une condition pour que la formation soit possible ensuite. Ce que les étudiant·es apprennent avant d'être recruté·es sont des pratiques normées susceptibles d'être jugées acceptables par un jury, non des savoirs professionnels réflexifs. Il aurait mis les moyens nécessaires dans une formation réellement universitaire et intégrative, pour garantir l'autonomie, et, partant, la qualité de la formation. Si toutefois le but recherché avait bien été de former des enseignant-es émancipé·es pour démocratiser l'école.

Mary David, Marie Haye, Justine Pibouleau, Laurence Pontzele, École Émancipée.

Partie IV.3 Zoom La Formation des enseignante-es... Contribution Unité & Action « formation des enseignant·es »

Alors que Blanquer porte la dernière main à la "réforme" de la formation des enseignant·es et des CPE avec la publication de l'arrêté cadrant l'année de fonctionnaire stagiaire, et que les premières promotions d'étudiant·es vivent actuellement une dégradation inédite des conditions de formation et d'entrée dans le métier, il est nécessaire de rappeler le projet que porte Unité et Action.

La formation initiale demeure un sujet qui ne présente pas de conception radicalement orthogonale entre syndicats de la FSU. Tous défendent un même niveau de qualification à Bac +5, certains militent pour un concours à bac+5, d'autres défendent le concours à bac+3 et d'autres encore n'ont pas de mandat arrêté sur la question.

La formation des enseignant-es et CPE est à considérer dans une dimension systémique, qui intègre le recrutement, la formation pré et post-concours, les modalités de stage, la formation continue, les modalités d'entrée et de mobilité dans le métier. Ces aspects découlent de la conception du métier qu'il s'agit de porter : un métier de concepteur.trices, formé.es au sein de l'université par et à la recherche.

U&A revendique la démocratisation du métier enseignant et de l'accès à l'enseignement supérieur.

Elle défend un financement des études supérieures pour toutes et tous et des prérecrutements dès la Licence sans contrepartie de service. Ces mesures doivent permettre tout à la fois de résoudre la crise de recrutement que traversent nos métiers et d'accroître la formation de celles et ceux qui s'y destinent pour faire réussir tous et toutes les élèves. Les stages doivent être progressifs et pensés comme des éléments de la formation et non en terme de moyen d'emploi.

U&A défend un projet qui respecte la diversité des mandats de syndicats de la FSU et lui permette de répondre au véritable enjeu d'une formation ambitieuse, qui s'appuie sur un continuum et de bonnes conditions de la formation.

Après la masterisation en 2010, les militant-es U&A des différents syndicats concernés ont proposé trois voies de même valeur pour devenir enseignant.e ou CPE : une voie avec des éléments de pré-professionnalisation et un pré-recrutement précoce ; une voie accessible aux étudiant.es engagé.es sur d'autres cursus que les MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) ; et une voie de reconversion pour les candidat.es relevant de la VAE (notamment après reconversion d'un métier sans filière universitaire).

Unité & Action

Coralie Benech, Pierre Claustre, Muriel Coret, Fabien Mélanie et Nina Palacio

Contribution Émancipation « des revendications offensives pour un autre projet éducatif »

Au cours du quinquennat Macron aura poussé encore plus loin les mesures de déstructuration du système éducatif de la maternelle à l'université, sans oublier l'enseignement professionnel concurrencé par l'apprentissage sous statut privé, pour atteindre des seuils intolérables. De la loi sur "l'école de la confiance" à la loi Rilhac, la réforme du Bac et les E3C, Parcours Sup, les "Plans Locaux d'Évaluation, les lois ORE et LPR, tout est à jeter. L'exploitation, pour des salaires dérisoires, des étudiant.es "contractuel.les alternant.es" et des AED, sous prétexte de "préprofessionnalisation", la mise en responsabilité des stagiaires aussitôt après le concours, tiennent lieu formation initiale des enseignant.es. Les concours de recrutement sont transformés en une sorte d'entretien d'embauche.

Il s'agit d'un mouvement de fond du capitalisme, qui détruit les services publics et les solidarités comme il détruit la planète.

Face à cela, la FSU doit bien sûr revendiquer clairement l'abrogation ou l'abandon de ces lois et dispositifs. Mais il ne suffit pas d'écrire des textes de congrès, si "offensifs" soient-ils, et encore moins de s'en remettre à une hypothétique alternance politique. Pour être à la hauteur des attaques, il ne suffit pas de les dénoncer. Il faut aussi mettre l'énergie et les moyens de la FSU au service d'une active campagne de terrain, pour mobiliser personnels, parents et jeunes. Cela suppose de s'appuyer sur un projet suffisamment clair et lisible, pour un autre système éducatif dans une autre société. Un projet qu'on ne voit pas surgir au fil des pages consacrées au thème 1. Un projet dont devraient au moins ressortir quelques points saillants :

- Une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans n'est pas une avancée dans la démocratisation du système éducatif si elle n'est pas accompagnée de la suppression de l'orientation en fin de collège, et d'une évolution convergente des trois voies actuelles de formation au lycée dans la perspective d'un lycée polytechnique et polyvalent pour toutes et tous.
- La formation initiale des enseignant.es doit revenir à un schéma simple et démocratique : abandon total du concept de "préprofessionnalisation", pré recrutements dès l'année suivant l'obtention du bac (redevient examen terminal), concours après l'année de Licence, formation des néo recruté.es en deux ans sans aucune prise en charge d'élèves, titularisation puis entrée progressive dans le métier.

Émancipation
